

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MARS 2018

**DELIBERATION N° DEL-2018/105 : BUDGET ANNEXE "REGIE DE L'EAU" - BUDGET PRIMITIF -
EXERCICE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le 27 mars 2018 à 19 h 00, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Francis CHOUAT, Président.

Etaient présents :

Commune d'Evry :

M. Francis CHOUAT, Mme Edith MAURIN, M. Farouk ALOUANI, Mme Najwa EL HAÏTE, M. Jacques LONGUET, Mme Florence BELLAMY, M. Ronan FLEURY, Mme Danielle VALERO, M. Joseph NOUVELLON, Mme Berdjouhi VASSILIAN-KARAKELIAN, Mme Farida AMRANI.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Pierre BECHTER, M. Jean-Michel FRITZ, Mme Nathalie BAUSIVOIR, M. Jean-François BAYLE, Mme Martine BOUIN, M. Volkan AYKUT, Mme Pascaline VANDENHEEDE, M. Bruno PIRIOU, M. Jérôme BREZILLON.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, Mme Fatiha BENSALÉM, M. Maurice POLLET, M. Hervé KITEBA SIMO.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, M. Jacky BORTOLI, M. Pascal TROADEC.

Commune de Ris-Orangis :

M. Gil MELIN, Mme Françoise SURRAULT, M. Serge MERCIECA.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY, Mme Marie-Martine SALLES, Mme Françoise SAVY, M. Bernard BAILLY.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII, Mme Kalidou GUEYE, Mme Dorothée MOUREAUX.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.



Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ, Mme Sylvie BOIDE.

Commune de Lisses :

M. Michel SOULOUMIAC représentant M. Thierry LAFON.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL.

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

M. René RETHORE.

Commune de Villabon :

M. Karl DIRAT.

Commune de Le Courray-Montcaux :

M. François GROS.

Commune d'Etiolles :

M. Philippe JUMELLE.

Commune de Tigery :

M. Germain DUPONT.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Guy Rubens DUVAL.

Absent(s) représenté(s) :

Commune d'Evry :

M. Manuel VALLS a donné pouvoir à M. Francis CHOUAT.

Commune de Savigny-le-Temple :

M. Henri BRET a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY

M. Alain BRIARD a donné pouvoir à M. Maurice POLLET

Mme Eléonore PAYS a donné pouvoir à Mme Fatiha BENSALÉM.



Commune de Grigny :

Mme Claire TAWAB a donné pouvoir à Mme Fatima OGBI.

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI a donné pouvoir à Mme Françoise SURRAULT.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Gilles-Edouard ALAPETITE a donné pouvoir à Mme Dorothée MOUREAUX.

Commune de Saintry-sur-Seine :

Mme Martine CARTAU-OURY a donné pouvoir à M. Germain DUPONT.

Absent(s) excusé(s) :

Commune d'Evry :

Mme Elodie FRANCOIS.

Commune de Corbeil-Essonnes :

Mme Frédérique GARCIA, M. Redanga N'GAIBONA.

Commune de Grigny :

Mme Claire RENKLICAY, Mme Djouma DIARRA.

Commune de Ris-Orangis :

M. Ange BALZANO, Mme Nhu-Anh DESORMEAUX.

Commune de Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET, Mme Laurence HEQUET, M. Jean CARON.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

M. Vincent LORRIERE.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET, M. Jean-Louis DUVAL.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Le secrétaire de séance : Guy GEOFFROY

Nombre de membres en exercice : 76

Nombre de membres présents ou représentés : 62



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 13 février 2018,

Vu le conseil d'exploitation de la Régie de l'Eau en date du 12 mars 2018,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 13 mars 2018,

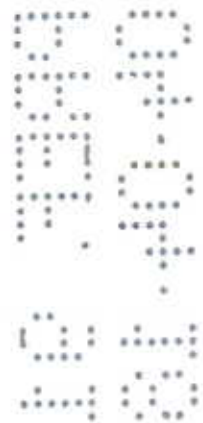
Sur proposition du Président,

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRECISE la nouvelle dénomination du Budget annexe « Régie de l'Eau Grand Paris Sud »

ADOpte le Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Régie de l'Eau » arrêté aux montants suivants :



EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
011	Entretien et dépenses de services	6 255 347	6 504 198,68	6 540 540	70	Ventes d'eau	10 109 486	10 109 486,00	10 384 380
011	Participation Budget Principal	198 000	198 000,00	198 000	70	Surtaxes assainissement perque / factures	5 570 000	5 570 000,00	5 570 000
011	Reversement surtaxe BA assainissement	5 570 000	5 570 000,00	5 570 000	70	Ventes d'eau SEE/SIARCE/SIVOA	4 460 000	7 446 256,00	4 460 000
011	Reversement SEE / SIARCE / SIVOA	4 460 000	7 446 256,00	4 460 000	70	Ventes d'eau AESN	4 500 000	4 500 000,00	4 500 000
014	Reversement AESN	4 500 000	4 500 000,00	4 500 000	75	Redevances frais de contrôle	5 000	5 000,00	500
012	Personnel	861 776	861 776,00	937 052					
65	Autres charges courantes	50 100	50 115,32	50 110					
	Dépenses de gestion courante (DG)	21 895 223	25 130 346,00	22 255 702		Recettes de gestion courante (RG)	24 644 486	27 630 742,00	24 914 880
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	2 749 263	2 500 396,00	2 659 178					
666	Frais financiers (SI ¹)	27 408	11 408,00	28 892					
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 27 408	- 11 408,00	- 28 892					
67	Charges exceptionnelles	45 000	1 035 000,00	49 000	77	Produits exceptionnels		19 351,90	4 000
002	Résultat d'exploitation reporté				002	Résultat d'exploitation reporté		2 539 762,10	
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	- 45 000	1 524 114,00	- 45 000					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	2 676 855	4 013 102,00	2 585 286					
042	Dotations aux amortissements	603 286	603 286,00	684 807					
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 603 286	- 603 286,00	- 684 807					
023	Virement à la section d'investissement	2 073 569	3 409 816,00	1 906 479					
	Total Section d'exploitation	24 644 486	30 189 856,00	24 918 880		Total Section d'exploitation	24 644 486	30 189 856,00	24 918 880

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
20	Etudes et logiciels		152 490,00	40 000	001	Résultat reporté investissement		268 520,45	
21	Immo corporelles	2 641 229	8 510 245,64	2 870 090	006	Autres recettes		2 438 288,77	
23	Immo en cours		2 228,04		27	Etudes suivies travaux		1 981 400,00	
27	Immo financières caution	21	21,00	210	27	Immo financières caution			
					021	Virage de la section fonctionnement	2 073 569	3 409 816,00	1 900 479
	Dépenses réelles Investissement hors dette	2 641 250	8 664 555,22	2 910 210		Recettes réelles Investissement hors dette	2 073 569	8 098 025,22	1 900 479

16	Emprunts et dettes assimilées	35 605	36 726,00	36 725
	Dette	35 605	36 726,00	36 725

040	Amortissements				040	Amortissements	603 286	603 286,00	684 807
041	Etudes suivi de travaux	17 153	17 153,00		041	Etudes suivi de travaux	17 153	17 153,00	-
	Total Dépenses d'investissement	2 694 008	8 718 464,22	2 946 935		Total Recettes d'investissement	2 694 008	8 718 464,22	2 585 286

	Emprunt d'équilibre								361 649
--	---------------------	--	--	--	--	--	--	--	---------

	Total Section d'investissement	2 694 008	8 718 464,22	2 946 935		Total Section d'investissement	2 694 008	8 718 464,22	2 946 935
--	---------------------------------------	------------------	---------------------	------------------	--	---------------------------------------	------------------	---------------------	------------------

PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 1 900 479 €

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 361 649 €

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0

Abstentions : 0


Suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 32

Votes Pour : 62

Votes Contre : 0

Par déléguation
Le Directeur Général des services


Francis CHOUAT
Président



Transmis en Préfecture le 04 AVR. 2018
Affiché le 03 AVR. 2018

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et par les décrets d'application de ce texte. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.



89
89
89
89